AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022024-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.024**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents /28 Votants : 31 Abstentions : 0 contre :0 Pour : 31

SEANCE du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE COMMUNE ST PIERRE EYNAC

M le Président informe, que, suite au décès de M Alain Guérin, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire issu de la commune de St Pierre Eynac.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'aux termes de l'article L.273-10 du code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6 et suivants,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 273-5, L. 273-10 et suivant

Vu la délibération de la commune de St Pierre Eynac n°2022-01-006 du 19 mars 2022

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- prendre acte de l'installation immédiate de **Monsieur Jean-Pierre Allary** comme conseiller communautaire titulaire (St Pierre Eynac)

- autoriser Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Président, Jean-Marc Fargier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL ★ Haute-Loire ★